

CH_VB 2001-2786 6243 vom 28. Dezember 2001

Bundesverwaltung, 2001-12-28, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2001-2786_6243

FR: CH_VB 2001-2786 6243 du 28 décembre 2001

IT: CH_VB 2001-2786 6243 del 28 dicembre 2001

Volltext

2001-2786 6243 Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers Décisions de la Direction fédérale des forêts – Diverses Communes de VD, Soins minimaux temporaires, Entretien des forêts protectrices du 14e arrdt. No de projet 411.2-VD-5007/0001 Projets intégraux: – Diverses Communes de NE, LOTHAR: remise en état des forêts endommagées No de projet 401-NE-9009/0001 – avec les composantes suivantes Mesures sylvicoles Soins minimaux temporaires Mesures sylvicoles à fonction protectrice particulière. Voies de recours Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46, al. 1 et 3, LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire. Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78). 28 décembre 2001 Direction fédérale des forêts

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers (nur d+f) In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 51 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 28.12.2001 Date Data Seite 6243-6243 Page Pagina Ref. No 10 125 907 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.